



L'ADAPT – association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées – [www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)

Communiqué de presse  
28 septembre 2009

## Colloque du 80<sup>e</sup> anniversaire de L'ADAPT : pour une nouvelle définition du Bien public

Le colloque de L'ADAPT, qui se tenait à la Maison de la Mutualité le 22 septembre dernier, a réuni plus de 550 personnes issues du secteur associatif et de l'ensemble des établissements de L'ADAPT. A cette occasion deux tables-rondes étaient organisées sur le thème central « **L'association, actrice des politiques sanitaires et sociales : incongruité ou garantie pour l'intérêt général ?** »

---

Des représentants politiques, du secteur associatif, de la santé et des pouvoirs publics ont débattu autour de deux sujets fondamentaux pour la définition du Bien public et de la Santé publique : « **L'encadrement de l'action associative : exigence légitime ou suspicion infondée ?** et « **quelle place pour les associations dans la conception des politiques publiques et la réponse aux besoins sanitaires et sociaux ?** »

Accueillies au nom de L'ADAPT par Georges Riffard - qui a également pris part aux débats - les personnalités suivantes sont intervenues successivement :

- Dominique Balmary, *Président de l'UNIOPSS* ;
- Jean-Marie Barbier, *Président de l'APF* ;
- Hélène Gisserot, *ancien Procureur général près la Cour des Comptes, ancienne Présidente de la FEHAP* ;
- Pierre Morange, *Député des Yvelines* ;
- Jacques Pagès, *Avocat, Professeur associé à la Faculté de droit de Montpellier* ;
- Michel Peltier, *Inspecteur général des affaires sociales* ;
- Gérard Vincent, *Délégué général de la Fédération Hospitalière de France* ;
- Régis Devoldère, *Président de l'UNAPEI* ;
- Pierre Queille, *Vice-Président de l'APAJH* ;
- Patrick Gohet, *Délégué interministériel aux personnes handicapées* ;
- Henri-Jacques Stiker, *Anthropologue, Directeur de recherches au laboratoire « Identités, cultures, territoires », université Paris-Diderot (Paris VII)* ;
- Laurent Vachey de la *CNSA*.

Tous les participants ont rendu hommage à la fondatrice de L'ADAPT, Suzanne Fouché ainsi qu'au rôle majeur joué par l'association depuis 80 ans pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Cet événement se tenait dans un contexte de crise de société où les préoccupations se sont progressivement éloignées des valeurs humaines qui constituent les fondements du secteur associatif.

### CONTACTS PRESSE :

Agence Rouge Safran / Emeline Pauzière 06 87 76 17 23 ou 01 72 10 10 00  
L'ADAPT / Sophie Cabanes 01 48 10 94 45 ou 06 18 36 15 19



Pourtant, les questions de solidarité et d'innovation sociale que soulèvent ces débats, sont des sujets d'actualité qui s'attachent au principe même de la place du citoyen dans la politique et la définition du Bien public. La contribution des associations à l'action sanitaire et médico-sociale de notre pays est incontestée si l'on en juge, par exemple, par les avancées en matière d'accompagnement médical et social des personnes handicapées.

Pour autant, l'action associative est co-financée à moitié par les fonds publics et l'Etat souhaite aujourd'hui renforcer la 'coordination' avec les associations.

'Encadrement', 'Contrat', 'Code de déontologie'... le dialogue doit rester ouvert et se diriger vers une relation de partenariat ou de contrat social qui exige de la part des pouvoirs publics une réelle prise en compte des besoins identifiés par les associations, en contact quotidien avec les individus, et de la part des associations transparence et représentativité.

Ainsi, trois points sont ressortis de ces débats :

- **La place des associations et de la dynamique citoyenne dans notre société : définition du Bien public**

Publié en octobre 2008, le rapport Morange sur la gouvernance et le financement des associations mettait déjà en évidence le fait qu'une « politique publique efficace en faveur des associations ne pouvait faire l'économie d'une réelle connaissance du secteur » et préconisait une « rénovation des modes de reconnaissance des associations » et un meilleur dialogue avec ces dernières.

Comme les intervenants ont pu en débattre lors de ces tables rondes, la place du milieu associatif dans la réorganisation du Service de Santé Publique relève avant tout d'une volonté politique d'intégrer ou non l'action citoyenne dans la définition du Bien public. Du point de vue des associations, une relation plus étroite avec l'Etat peut être un allié pour les préserver face à la concurrence du secteur privé libéral qui s'intéresse de plus en plus à leurs champs d'action.

- **La gestion des appels à projets (loi HPST) : l'association, moteur d'innovations sociales et médico-sociales**

Avec les appels à projets, les associations peuvent craindre une instrumentalisation de la part des pouvoirs publics et une normalisation de l'action sociale. Dans ce cas, le risque serait de se priver d'un certain nombre d'innovations sociales dont le mérite revient aujourd'hui aux associations. La notion de partenariat avec les pouvoirs publics prend ici toute sa dimension pour organiser un service efficace et au plus près des attentes de chaque individu.

- **La marchandisation de la société : l'association peut-elle agir comme régulateur ?**

L'action associative se construit sur la durée ; elle a besoin de temps pour mener à bien son œuvre et répondre à la progression des besoins dans une société en perpétuel mouvement. Se pencher davantage sur l'individu peut nous aider à prendre conscience des véritables enjeux sociétaux à une époque où tout s'accélère, où les valeurs sociales se perdent au profit d'une marchandisation des rapports. Comme le souligne l'anthropologue Henri-Jacques Stiker, « si la société prenait conscience du monde du handicap (et du monde associatif), ce dernier pourrait agir comme un régulateur sociétal ».

**CONTACTS PRESSE :**

Agence Rouge Safran / Emeline Pauzière 06 87 76 17 23 ou 01 72 10 10 00  
L'ADAPT / Sophie Cabanes 01 48 10 94 45 ou 06 18 36 15 19



L'ADAPT – association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées – [www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)

**A propos de L'ADAPT :**

*L'ADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Dans ses 85 établissements et services de soins de suite et de réadaptation, d'aide par le travail, de rééducation professionnelle, d'éducation motrice, d'accompagnement, L'ADAPT accueille chaque année dans ses établissements plus de 11 000 personnes handicapées, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie. Elle organise en novembre la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (dont la 13<sup>e</sup> édition aura lieu du 16 au 22 novembre 2009) et dispense - à travers les bénévoles de son Réseau des Réussites - un accompagnement à des personnes handicapées qui souhaitent être suivies dans leur recherche d'emploi. La mission qu'elle conduit depuis près de 80 ans : accompagner la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne, pour qu'elle puisse vivre avec et comme les autres.*

*Pour en savoir plus, [www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)*

**CONTACTS PRESSE :**

Agence Rouge Safran / Emeline Pauzière 06 87 76 17 23 ou 01 72 10 10 00  
L'ADAPT / Sophie Cabanes 01 48 10 94 45 ou 06 18 36 15 19